

RAPPORT D'ACTIVITES 2023/2024

Le conseil d'Administration et le personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres sont honorés de vous présenter le rapport des activités de la saison cynégétique 2023/2024.

LES CHASSEURS ET LES TERRITOIRES CYNEGETIQUES

Après deux années de mandature, le président Talineau et son conseil d'administration désormais composé de 15 membres à la suite de la démission de Mathias DENUAULT pour raison personnelle et professionnelle, continuent à mener le programme pour lequel ils ont été élus avec une volonté d'être au plus proche des 263 ACCA, 4 AICA et des 1102 chasses privées réparties sur les 470 000 hectares chassables que comptent notre département.

Ces différents territoires ont accueilli durant cette saison cynégétique, 9482 chasseurs ayant validé leur permis dans notre département. 4646 d'entre eux ont pris une validation départementale, 4836 une validation nationale dont 162 nouveaux permis.

L'érosion du nombre de chasseurs est estimée à 2.66 % et est atténuée par l'opération parrainage mise en place depuis 2016. En 2023, 90 chasseurs auront repris une validation grâce à cette offre.

Depuis 2020, les Fédérations des Chasseurs se sont vues attribués des missions de service public et notamment la gestion des plans de chasse et la gestion des Associations Communales de Chasse Agréée. Une majorité de ces ACCA a été créée en 1973 et par conséquent 2023, fut une année de date anniversaire nécessitant un travail conséquent de mise à jour des territoires. Chaque modification de réserve de chasse et de faune sauvage, chaque demande d'opposition cynégétique ou d'opposition de conscience, chaque demande de réincorporation ont fait l'objet d'une décision du président. Au total pour 2023, ce sont 90 décisions fédérales prises dans le département des Deux-Sèvres pour permettre d'accomplir cette mission de service public.

LA FORMATION DES ACTEURS CYNEGETIQUES

La chasse évolue sans cesse et son acceptation sociétale passe par la formation des chasseurs aux enjeux forts comme la sécurité, la gestion des espaces et des espèces. La fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres assure de nombreuses formations grâce à son personnel technique. Un catalogue de formation est d'ailleurs édité chaque année pour offrir gratuitement aux différents adhérents, la possibilité d'enrichir ses diverses connaissances.

En 2023/2024, 14 thématiques ont été proposées, ce qui a permis d'accueillir plus de 1400 chasseurs à se former par exemple au rôle de responsable de chasse collective, de chef de ligne, à la pratique de la chasse à l'arc, à la gestion des ACCA, ou encore pour devenir piégeur agréé.

En plus de ces formations basées sur le volontariat des participants, la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres doit assurer des missions de service public comme la formation à l'examen du permis de chasser. En Deux-Sèvres, 87 % des futurs chasseurs qui ont été formés par le service technique ont obtenu leur fameux sésame soit 184 reçus pour 212 candidats. De plus, la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres a formé 23 futurs chasseurs et 28 parrains dans le cadre de la chasse accompagnée.

Autre formation obligatoire pour la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, est la formation sécurité décennale. Durant cette dernière saison, nos formateurs ont accueilli 824 chasseurs auxquels viennent se rajouter 250 nemrods ayant passé la formation à distance, ce qui porte le nombre

de personnes sensibilisées à la sécurité à 1074 soit plus de 10% de nos chasseurs, objectif fixé par le conseil d'administration.

L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION

L'acceptation sociétale de la chasse passe aussi par la reconnaissance des actions menées par le monde cynégétique. Pour cela, la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres s'appuie sur deux axes :

- L'animation auprès des scolaires et des divers apprenants
- La communication auprès du grand public.

Grâce notamment au travail des agents de développement et d'Antoine BLANCHE, animateur titulaire d'un brevet d'éducateur en Environnement vers le Développement Durable, la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres est intervenue cette saison auprès de 171 classes, ce qui représente plus de 3700 enfants.

Toujours soucieux de s'adapter aux multiples enjeux pour proposer des thématiques diverses et variées, Antoine propose des animations aussi bien sur les milieux que sur les espèces en s'appuyant sur des actions concrètes de terrain comme par exemple, les plantations de haies, la mise à disposition de bacs à boue pour la construction de nids d'hirondelles. Antoine participe également aux programmes nationaux comme EKOLIEN ou aux programmes départementaux comme ECORCE proposé par le Conseil Départemental.

Ces multiples actions nous valent désormais une reconnaissance de l'Education Nationale avec notamment l'agrément en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

L'autre action forte de notre chargé de communication et animation est la sensibilisation du grand public, des élus, des exploitants agricoles et membres d'autres associations. La gestion des différents réseaux sociaux et du site internet sont important pour relater les informations et actions menées. En 2023, la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres a réalisé 63 animations auprès de différents publics regroupant ainsi plus de 6 400 personnes. L'un des moments forts de cette année aura été la fête du centenaire des Fédérations des Pêcheurs et des Chasseurs, réalisée au siège de notre Fédération à La Crèche.

Le 2 septembre 2023, 3000 visiteurs sont venus découvrir les mondes cynégétique et halieutique. Avec 60 exposants, 80 bénévoles ayant offert 250 jours de bénévolat, 25 partenaires techniques et 1100 repas servis par nos producteurs locaux, ce centenaire fut une réelle réussite.

Avec ses désormais traditionnelles animations en faveur du grand public comme la nuit du lièvre, les sorties nocturnes à la découverte de la bécasse ou bien encore la participation à des journées techniques comme les comptages de faisan et de perdrix, la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres a participé pour la quatrième année consécutive à l'opération « J'aime la Nature Propre ». Menée par la Fédération Nationale des Chasseurs dans le cadre de l'écocontribution, cette action a trouvé en Deux-Sèvres, un fort engouement avec la participation de 29 communes. Le 16 mars 2024, 1150 participants ont ainsi pu ramasser 90 m³ de déchets en arpentant les chemins. Cette forte participation a d'ailleurs fait l'objet d'un reportage au niveau national avec la venue du média Néo.

LA GESTION DES ESPACES

Les Deux-Sèvres sont souvent reconnus au niveau national pour leur engagement en faveur de la biodiversité. Le programme EKOSENTIA, chemins ruraux cœur de biodiversité en est le parfait exemple.

5 nouvelles communes viennent de s'engager portant ainsi à 24 le nombre de territoires ruraux impliqués. Ces 5 communes sont Cherveux, Xaintray, Pressigny, Fressines, Prailles La Couarde.

Même si la porte d'entrée de ces projets Ekosentia, est bien les chemins ruraux, l'objectif final est de construire un travail sur l'ensemble du territoire communal en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et ce, en faveur de la biodiversité. Ces projets se traduisent par la mise en place d'aménagements divers comme les plantations de haies, l'implantation de bandes mellifères, la gestion différenciée des bords de chemins, le tout soupoudré d'éducation à la nature et de communication.

Sur les communes deux-sévriennes engagées dans le programme Ekosentia en 2023/2024, ce sont :

- La participation de 330 bénévoles représentant 1320 heures de bénévolat
- 2200 heures d'accompagnements par le service technique
- 320 kilomètres de chemins inventoriés
- 1500 mètres linéaires de haies plantées soit 2613 plants
- 9 hectares de couverts en faveur de la biodiversité
- 20 animations scolaires et grand public pour environ 1000 participants

Le projet Ekosentia, chemins ruraux cœur de biodiversité est un réel projet de territoire au service des citoyens et de la biodiversité dans lequel le monde de la chasse est plus que partie prenante. Ce projet a d'ailleurs été reconnu par la région avec la labélisation NeoTerra.

De ce programme Ekosentia est née en 2022, la volonté de Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres de faire connaître les actions du monde de la chasse par la mise en place des EKORANDO'S. Ces randonnées mettent en avant les partenariats entre les chasseurs, les randonneurs, les agriculteurs et autres associations. Elles font la part belle également aux actions concrètes de terrain comme la gestion de sites remarquables ou l'implantation d'aménagements en faveur de la biodiversité. Ces randonnées font également ressortir le côté convivial avec la dégustation de venaison.

En 2023, 1000 participants ont arpenté les chemins des communes de Mauzé-Thouarsais, Voulmentin, Les Châteliers, La Crèche, Saint Coutant ou Val du Mignon.

Le 9 juin 2024, ces ekorandos seront de nouveau organisées sur 3 nouvelles communes, Chey, Argentonny et Sansais.

Elles auront une nouvelle fois pour objectif de mettre en valeur les actions du monde cynégétique, les différents partenariats qui en découlent, le tout agrémenter de moments de convivialité.

Ces différentes actions de communication découlent d'un travail important mené en amont sur l'aménagement de nos milieux. L'un des adages de notre fédération est assez explicite : Pas de diversité animale sans diversité végétale ». Grâce à l'aide de nos partenaires que sont l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'Ecocontribution, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, l'AFAC agroforesterie, la Fondation du Patrimoine, In vivo Foundation, les agences de l'eau et les syndicats d'eau, les chasseurs deux-sévriens continuent de développer leurs actions en faveur du milieu.

2023 aura d'ailleurs vu la création de l'association NHAIE'MROD, plantons en Deux-Sèvres dont la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres est un des membres fondateurs avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques. Cette association fait l'objet d'aide à la plantation grâce au

Contrat Ambition Deux-Sèvres « Bocage et Verger » du Conseil Départemental et à l'appel à dons lancé par la Fondation du Patrimoine.

L'association Nhaiemrod, plantons en Deux-Sèvres viendra compléter les différents aménagements réalisés par le monde cynégétique à savoir :

- 81 projets de plantation réalisés sur 65 communes et correspondant à un linéaire de 12.4 kms de haies plantés soit près de 27000 plants
- L'implantation de 180 ha de cultures faunistiques
- Le maintien de 713 ha de chaumes de céréales
- Ou encore l'implantation de 85 ha de cultures hivernales.

A compter de la prochaine saison, la commission Petite Faune et ses Habitats souhaite développer un nouvel aménagement agricole avec l'implantation de couvert automnaux avant les récoltes de céréales. Une phase de test menée depuis 2 ans sur le GIASC des Vallées de l'Autize et de l'Egray en partenariat avec la Coopérative Agricole des Producteurs de Faye sur Ardin, a montré tout son intérêt pour la petite faune notamment pour la caille des blés, faisans et perdrix.

Ces actions en faveur de l'amélioration des habitats sont également accompagnées par des programmes de suivi comme Agrifaune, où comment concilier Agriculture et Faune Sauvage. La saison 2023/2024 aura vu la deuxième année d'un programme régional sur le suivi des bords de champs. Ce programme Agrifaune est réalisé en partenariat avec la chambre Interdépartementale d'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres et financé par l'Office Français de la Biodiversité. Il est mené sur 3 fermes pilotes situées sur la commune d'Echiré et permet un développement sur d'autres exploitations grâce aux principes de démonstration par l'exemple.

Ces nombreuses actions en faveur de la biodiversité et l'aménagement des milieux représentent un budget annuel de 196 000 € pour la fédération. Elles ne sont possibles qu'avec le soutien des chasseurs locaux, de la profession agricole, de nos différents partenaires qui viennent compléter l'écocontribution, fruit de la réforme de la chasse de 2019. Pour rappel, l'écocontribution est une manne financière dont les fonds proviennent des validations du permis de chasser. Pour chaque validation prise en France, 5€ sont versés par la Fédération Nationale des Chasseurs, 10 € par l'Etat via l'Office Français de la Biodiversité, pour financer des projets en faveur de la biodiversité, de la faune sauvage et des habitats. En 2023/2024, l'Ecocontribution a permis à la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres de financer partiellement 5 programmes :

- EKOSENTIA, chemins ruraux cœur de biodiversité
- BIODIV'NA pour l'implantation des différentes cultures faunistiques
- EKOLIEN pour l'Education à la nature
- J'AIME LA NATURE PROPRE
- HIRONDELLES ET BIODIVERSITE

Pour enrichir nos actions en faveur de l'environnement, le Conseil d'Administration de la Fédération a défini une orientation stratégique forte avec le développement d'un service environnement. Ce pôle a pour objectif de devenir leader départemental en matière de gestion environnementale en répondant à différents appels à projet tels que des expertises sur la faune sauvage et les habitats, la gestion de sites protégés, l'aide au conseil sur des projets de compensations écologiques.

LA GESTION DES ESPECES

L'ensemble de ces actions en faveur du milieu permettra le développement de la faune sauvage. Les projets de territoire en faveur du petit gibier en sont d'ailleurs le meilleur exemple avec les efforts consentis sur les GIASC des vallées de l'Autize et de l'Egray ou de Pelbois Dive et Bouleur en faveur du faisan ou bien sur le GIC Courance et Mignon pour la perdrix grise.

Ces différents groupements représentant près de 35 000 ha en gestion, ont pu profiter des oiseaux issus de souche sauvage avec 3500 faisans lâchés issus de l'élevage conservatoire des souches de l'Office Français de la Biodiversité et 1200 perdrix grises provenant du collectif national Perdrix. Les résultats de comptage sont encourageants cependant les efforts à fournir restent importants pour pouvoir chasser demain des oiseaux naturels. Seules quelques communes du GIASC des Vallées de l'Autize et de l'Egray ont pu prélever quelques oiseaux en 2023.

A noter que le GIC Courance et Mignon peut compter sur le soutien des équipes du CNRS de Chizé et de Vincent Bretagnolles pour apporter une expertise scientifique au projet avec le suivi notamment par GPS des perdrix.

Concernant le lapin, la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres continue de soutenir techniquement ou financièrement quelques projets comme sur la société la peur bleue de Saint Amand sur Sèvre, sur le site de l'IFFCAM propriété du conseil Départemental ou bien encore sur le terrain militaire d'Avon.

L'ensemble de ces projets en faveur du petit gibier ont reçu des aides de la part de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres à hauteur de 55 000 € en 2023/2024.

L'espèce phare du département reste cependant le lièvre. Les comptages hivernaux font apparaître une stabilité des populations sur l'ensemble du département. L'indice kilométrique moyen est désormais de 5.24 lièvres vus par kilomètre éclairé dans les zones de plaines. Dans les secteurs de bocage et de gâtine, une autre méthode est utilisée avec des comptages par point. L'indice ponctuel est de 1, 2 lièvres par point éclairé.

Pour la deuxième année consécutive, la reproduction du lièvre a été mauvaise notamment en période estivale. La vigilance reste donc de rigueur sur cette espèce. En matière de prélèvement, le plan de chasse fait apparaître une hausse au niveau départemental avec 11500 prélèvements pour 27825 attributions soit un taux de réalisation de 42%.

Ces données sur le lièvre viennent compléter celles de l'enquête prélèvements dont les résultats 2022/2023 vous ont été communiqués dans la lettre du président de janvier 2024.

Après 8 années de mise en place, cette enquête rencontre toujours un engouement des chasseurs. 680 d'entre eux y ont participé en 2022/2023.

Le pigeon ramier reste l'espèce la plus prélevée dans le département malgré une baisse des prélèvements de près de 30% par rapport à l'année passée. Si nous devons retenir quelques chiffres pour la saison 2022/2023, il faut savoir que toutes espèces confondues :

- 25 % des chasseurs deux-sévriens ont prélevé entre 0 et 4 pièces de gibier
- 50 % ont prélevé moins de 11 pièces
- 25 % ont prélevé plus de 26 pièces.

Cette enquête a été reconduite en 2023/2024 auprès de 1800 chasseurs tirés au sort. Les résultats vous seront fournis en janvier prochain après une année cynégétique non perturbée par la COVID ou la grippe aviaire comme ce fut le cas depuis 2020.

Au niveau des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, un nouvel arrêté ministériel a été signé le 3 août 2023. Le département des Deux-Sèvres a conservé le renard et la corneille noire et s'est vu remettre le corbeau freux et la fouine. Un travail colossal de récupération de données sur les dommages et sur l'état des populations a été réalisé par le service technique avec les bénévoles de terrain, les agriculteurs et grâce à l'appui des maires du département. Soyez en une nouvelle fois remercié.

Après nous être longuement intéressé au petit gibier, attardons-nous maintenant sur le grand gibier. Concernant le chevreuil, la saison 2023/2024 est la seconde du quatrième plan de chasse triennal. Lors de la première année, 3962 chevreuils avaient été prélevés ce qui représentait 27% du plan triennal total.

Pour cette saison, ce sont 4260 chevreuils qui ont été prélevés soit un taux de 28.7 %.

L'autre espèce de grand gibier soumise au plan de chasse est le cerf. Ce dernier continue sa colonisation du département. Lors de cette saison, 225 ont été attribués permettant le prélèvement de 122 animaux soit un taux de réalisation de 54.2 %.

Enfin concernant le sanglier, la dynamique de population reste bonne malgré les efforts de prélèvements réalisés. Il s'est prélevé durant la saison 2023/2024, près de 3300 sangliers soit le même nombre que ces deux dernières saisons.

Les dégâts indemnisés aux agriculteurs durant la saison 2022/2023 s'élevaient à 250 866 €, ce qui en fait une année record, dû notamment à des surfaces détruites plus importantes et un coût des céréales plus élevé.

Heureusement le plan de résilience mis en place par l'Etat aura permis l'équilibre de notre budget 2022/2023. Concernant la situation en 2023/2024, elle est stabilisée autour de 220 000€ payés aux exploitants agricoles. Les surfaces détruites sont-elles aussi contenues autour de 120 ha mais avec un coût des céréales qui a baissé par rapport à l'année précédente.

2023/2024 aura vu la mise en place du plan d'accompagnement par l'état afin de permettre une baisse de 20 à 30 % des surfaces détruites en France par rapport à 2019, année de référence.

Ce plan est accompagné d'une aide financière estimée à 150 000 € pour 3 ans pour le département des Deux-Sèvres. Une boîte à outil permettant de faciliter la baisse des populations a également été instaurée avec par exemple le tir autour des parcelles en cours de récolte, le piégeage, le tir de nuit par les lieutenants de l'ouvèterie, l'utilisation de la chevrotine en chasse collective ou la chasse en avril et mai. Pour le moment, seule la dernière disposition a été retenue en Deux-Sèvres.

La gestion des espèces passe également par le suivi sanitaire dans le cadre du réseau SAGIR. 2023/2024 aura été une fois n'est pas coutume, épargnée par l'influenza aviaire. Cependant, la faune sauvage est soumise à l'impact de nombreuses maladies et virus. Le personnel technique de la Fédération a récolté 16 cadavres d'animaux. L'espèce la plus suivie est le lièvre avec 70 % des prélèvements. La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres a également participé à d'autres suivis comme celui sur les tiques dans le cadre de TIKOTEK ou de différentes maladies comme celle d'Aujeszky, de la Diarrhée Virale des bovins appelée BVD ou de la tuberculose bovine dans le cadre d'un partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire des Deux-Sèvres.

Ce rôle de sentinelle et de veille sanitaire est un rôle sociétal important du monde de la chasse.

L'ensemble des actions présentées dans ce bilan d'activités seront repris dans le futur schéma départemental de gestion cynégétique 2024-2030. Ce schéma aura nécessité 6 mois d'écriture et de concertation avec nos partenaires agricoles, forestiers et propriétaires terriens.

REMERCIEMENTS

Le président Talineau et son conseil d'Administration souhaitent remercier les nombreux chasseurs bénévoles du département, les responsables de territoires, l'ensemble du personnel technique et administratif de la Fédération, les différentes commissions et groupes de travail, les partenaires techniques et financiers pour leurs engagements pour la chasse deux-sévrienne.